

---

## STATUT JURIDIQUE – ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Pour créer votre entreprise, vous allez devoir choisir un statut juridique déterminant votre responsabilité, vos droits et obligations.

Deux possibilités s'offrent à vous, exercer l'activité en votre nom personnel, c'est-à-dire en entreprise individuelle ou en société, en créant une entité juridique dotée d'une personnalité morale distincte des associés qui la composent.

---

### 1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES ET AVANTAGES

---

- Responsabilité limitée aux apports
- Montant du capital déterminé librement dans les statuts
- Choix entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés

---

### 2. DEMARCHES POUR CREER UNE EURL

---

- Rédiger les statuts de votre société : [informations et modèle de statuts](#)
- Publier la création dans un journal d'annonces légales : [informations et processus](#)
- Déclarer la création de votre société sur le [guichet unique des formalités d'entreprises](#)

---

### 3. QUEL REGIME FISCAL ?

---

Les bénéfices de l'EURL sont soumis à l'impôt sur le revenu, si l'associé est une personne physique.

- Dans la catégorie bénéfices industriels et commerciaux, si votre activité est commerciale ou artisanale
- Dans la catégorie bénéfices non commerciaux, si votre activité est libérale

Attention !

- L'associé unique personne physique peut opter pour le régime fiscal de la micro-entreprise.
- Il peut également opter pour l'impôt sur les sociétés, sans retour en arrière possible.

Les bénéfices de l'EURL sont soumis à l'impôt sur les sociétés, si l'associé est une personne morale.

---

#### 4. QUEL RÉGIME SOCIAL ?

---

Lorsque l'associé unique est gérant, il relève de la protection sociale des indépendants.

En revanche, si le gérant est un tiers, celui-ci relève du régime des « assimilés salariés » et bénéficie donc de la même protection sociale qu'un salarié.